

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire se retire et Mme Mercier procède à la présentation du compte administratif adopté à l'unanimité (en euros).

Section de fonctionnement :

Dépenses	407 500.11
Recettes	491 571.31

Soit un excédent de 84 071.20

Section d'investissement

Dépenses	314 417.13
Recettes	352 147.98
Soit un excédent de	49 039.28

Et un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement	227 234.15
Déficit d'investissement	37 730.85

COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion adressé par la trésorerie de Moulins Municipale correspond au compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2018 (227 234.15 €) comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	134 517.28 €
Résultat reporté en fonctionnement (c/002)	92 716.87 €

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2018, soit :

Taxe d'habitation	9.63
Taxe foncier bâti	14.51
Taxe foncier non bâti	41.75

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide une baisse de 15 % par rapport aux sommes les plus importantes attribuées l'an passé aux associations locales.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à 538 204 € en section de fonctionnement et à 540 464 € en section d'investissement.

SIRP

Un résumé des échanges avec la Préfecture est donné pour information suite à la délibération de 2017 modifiant les statuts, paragraphe calcul des participations des communes.

Il s'avère, après estimation, qu'un élève revient à 940 € non compris les frais de garderie, cantine et accompagnement dans le car.

CAMPING CARS

Il a été constaté que des camping-cars stationnent le long de la Bieudre en bas du stade. Un arrêté sera pris pour interdire le stationnement à cet endroit, le camping étant à proximité.

SICTOM

Monsieur le Maire résume le courrier reçu qui informe de la hausse du coût du traitement (de 90 à 126 € HT) hors coût de transport des déchets ménagers non recyclables à l'usine de Bayet.

Il est également envisagé une ré-organisation des tournées par collecte en bras latéral.